



Congé pour reprise par propriétaire

Par **melodieuse**, le **26/03/2009** à **02:11**

nous avons reçu un acte d'huissier pour reprise de notre logement par notre propriétaire, afin d'y loger sa fille.

or ce dernier a un autre logement identique au notre et ou il peut parfaitement la loger

nous avons décidé de faire opposition à son congé de bail

pouvez vous nous donner la marche à suivre et nous dire si nous arriverons à faire casser ce congé pour reprise de logement.

pouvons nous demander des dommages et intérêts pour le préjudice subi

nous devrions théoriquement quitter notre logement fin août 2009.

merci de nous aider

Par **Paula**, le **27/03/2009** à **17:49**

Bonjour,

Le propriétaire a le droit de reprendre le logement qu'il désire (puisque'il en a deux) pour y loger sa fille.

Je suis désolée mais vous ne pouvez pas l'obliger à choisir l'autre appartement. Mais vous pouvez tenter une démarche amiable.

Question tout de même : l'autre appartement est-il dans le même immeuble que le vôtre ?

Cordialement